

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1322 dérision n° 1322 du 12 novembre 1946

n° 1322

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 novembre 1946

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro
30 novembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef Boisson est chargé, cumulativement avec ses fonctions de chef du poste radio, de la marche de la station météorologique secondaire d'Afambo, pour compter du 1er novembre 1946. L'intéressé aura droit à une prime mensuelle de mille francs.